

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



**Date de convocation :**

Le 04 février 2016

**Nombre de délégués :**

En service : 69  
Présents : 36  
Votants : 35

N°03-CS01/03/2016

**Objet : Affectation du résultat 2015**

**Avis : Avis favorable à l'unanimité**

L'an deux mille seize,  
Le mardi 1<sup>er</sup> mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

**Etaient présents :**

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Claudine GAUDELAS, Claudette TREMBLAY, Claudette BOURGUEIL, Céline MEUSNIER, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN.

Messieurs Franck RIVIERE, Michel DUBUISSON, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Jérôme HUARD, Serge NOUZIERES, Claude HUON, Laurent COUCHAUX, Georges PARCE, Didier BOUIN, Patrice CHARRET, Daniel CHEVALIER, François OURY, Jean-Michel LENA, Maurice PLY, Daniel BORDIER, Jean-Pierre MARIN, Eric HALLAY, Jean-Marie CARRE, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

**Participaient également à la réunion sans prendre part au vote :** Madame Christelle TOUZET, Messieurs Guillaume GODMER, Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

**Etaient excusés :** Madame Christelle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Fabienne FANDEUR, Valérie PINAUD, Marlène GUILLARD et Mrs Marc GAULANDEAU, Etienne LONQUEU, Bertrand LANOISELEE Jean-Marie DESSABLES, Philippe VONNET.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

### **Affectation du résultat 2015**

Vu le compte de gestion, le compte administratif, le détail des restes à recouvrer et à réaliser et constatant qu'il présente les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	85 514,16 €
Excédent d'investissement cumulé	29 909,47 €
Reste à réaliser (section d'investissement)	33 342 €
Reste à recouvrer (section d'investissement)	33 857 €

Sur proposition du bureau après avis favorable de celui-ci en date du 16 février 2016,

**Le conseil Syndical à l'unanimité,**

• **décide d'affecter le résultat de la manière suivante :**

1. L'excédent de fonctionnement résiduel d'une valeur de 85 514,16 € sera reporté au R 002 pour une valeur arrondie de 85 514 €
2. L'excédent d'investissement résiduel d'une valeur de 29 909,47 € sera reporté au R 001 pour une valeur arrondie de 29 909 €

Le Président,  
Jean-Louis SLOVAK

4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT